



CHARTRE D'ENGAGEMENT

Pour le bon déroulement du stage jeune compétition organisé par la fédération du 23/10/2023 au 27/10/2023 au CREPS IDF CHATENAY MALABRY, la FFKMDA demande aux participants de s'engager à respecter le règlement ci-dessous.

- Respecter les horaires prévus (lever, coucher, repas, temps des activités), les personnes (encadrants, camarades et personnels extérieur et du CREPS) et le matériel du centre (hébergement et activités) ;
- Respecter les règles de sécurité quelle que soit l'activité, en particulier toutes consignes des cadres, ainsi que les mesures sanitaires ; les temps de repos (coucher, sommeil) sont importants pour récupérer ;
- Respecter l'interdiction de mixité dans les chambres ;
- Interdiction de fumer et de consommer de l'alcool. Respecter la réglementation en matière de stupéfiants (interdiction de posséder de la drogue). Aucune transgression à ces règles ne sera tolérée ;
- Ne pas commettre de délit (vol, vandalisme, etc.), nous vous rappelons que chaque participant est responsable de ses affaires personnelles ; la fédération conseille de ne pas emporter d'affaires de valeurs ;
- En cas de dégradations matérielles intentionnelles, le ou les parents (ou tuteur) sont responsables des dommages causés par leur enfant mineur ;
- Nous autorisons les téléphones portables et/ou tous appareils multimédia (MP3, MP4, tablette, console de jeux...) en dehors des activités communes et pendant des temps raisonnables ;
- La publication de photos ou de vidéos prises pendant le stage sur les réseaux sociaux, effectuée par les stagiaires, n'engage en aucun cas la fédération. Il convient d'en limiter la publication.

En cas de non-respect de l'une de ces règles (et en fonction de la gravité), une mesure de renvoi immédiate du jeune peut être décidée par le directeur du stage. Les parents ou tuteurs seront alors dans l'obligation de récupérer sans délai leur enfant mineur.

« J'ai bien pris connaissance de ce règlement, et je m'engage en signant ce document, à respecter ces règles pendant toute la durée du stage. »

Signature du jeune

Signature du père, mère ou tuteur*

**entourer la mention utile*



FÉDÉRATION
M E M B R E

Siège social : 38, rue Malmaison 93170 BAGNOLET
Siret: 507 458 735 00036 – Code APE : 9312Z - Arrêté de délégation ministérielle : SPOV2209971A
Tél : 01 84 21 00 16 – courriel : contact@ffkmda.fr
www.ffkmda.com

